

Rouen, dont les murs avaient trois pieds et demi d'épaisseur ; pour gardiens, cinq soldats anglais, chargés de la surveiller nuit et jour ; et pour plus de sûreté, elle fut jetée en une cage de fer, et plus tard chargée de chaînes rivées aux pieds, aux mains et au cou. Rouen, d'ailleurs, chef-lieu de la Normandie et capitale de la France anglaise, n'offrait à Jeanne aucune chance de salut ; la pauvre fille n'y comptait pas un ami, pas un protecteur ; Anglais et Bourguignons avaient juré sa perte. Et sur le seuil du sombre château de Rouen, on aurait pu graver le vers que Dante Alighieri lut sur les portes de l'enfer :

Vous qui entrez ici, laissez toute espérance.

Dès ce moment, en effet, le sort de Jeanne était décidé.

Les lettres patentes, données à Rouen, en date du 3 de janvier 1431, au nom du roi Henri VI, qui livraient la Pucelle à l'évêque de Beauvais pour qu'il la jugeât, ressemblaient plutôt à une sentence de condamnation qu'à une simple information ; la volonté du maître y était exprimée de telle sorte que les juges ne pouvaient s'y tromper. D'ailleurs le Gouvernement anglais ne se désaisissait pas complètement de la prisonnière et se réservait le droit de la juger à sa façon, au cas où elle n'aurait pas été trouvée coupable par le tribunal ecclésiastique. Précaution bien inutile, en vérité. Car Pierre Cauchon n'était pas homme à perdre une aussi belle occasion de servir à la fois sa haine et son intérêt.

Jeanne ne pouvait non plus attendre de secours du roi de France ; la cour de Charles VII se réjouissait déjà de sa perte et prétendait la remplacer par un pâtre idiot, tandis que Charles VII lui-même, faible et irrésolu, abandonnait lâchement celle qui l'avait sauvé.

La pauvre fille n'ignorait point le sort qui l'attendait. Jean de Luxembourg étant venu la voir en sa prison : " Je sais bien, lui dit-elle, que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France ; mais quand ils seraient cent mille *Godons* plus qu'ils ne sont à présent, ils n'auront pas le royaume."

Il ne faut pas confondre le tribunal devant lequel fut citée Jeanne d'Arc, avec le tribunal de l'inquisition, surtout de l'inquisition politique d'Espagne.

L'inquisition n'a jamais pris racine en France.